

15 AVR. 2011

REÇU LE

Affaire suivie par : Joëlle MORO
Tél. 03 84 90 99 26

joelle.moro@smtc90.fr

Monsieur FRANCOIS Bernard
Maire
33, Grande Rue

90300 SERMAMAGNY

Réf. : JM.MB 2011.233

Objet : Ligne 37

Belfort, le 14 avril 2011

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 23 mars dernier, vous m'avez fait part des difficultés rencontrées par les élèves qui utilisent la ligne n° 37 à certaines heures, et plus particulièrement à 7h30 dans le sens de Giromagny – Belfort et à 16h40 dans le sens Belfort-Giromagny.

Le matin, pour la rentrée de 8 heures à Belfort, votre commune est desservie par 3 services scolaires en provenance de Lepuix-Gy et Vescemont, et de la ligne régulière n° 37.

Afin d'appréhender au mieux la situation, deux agents du Syndicat Mixte se sont rendus à l'arrêt « Route d'Evette » de Sermamagny le 4 avril dernier et ont pu constater :

- à **7h20** : le passage d'un car en provenance d'Auxelle-Haut à destination des divers établissements scolaires de Belfort y compris le lycée Courbet : ce service ne prévoit pas d'arrêt à Sermamagny, il disposait de **25 places** ;
- à **7h25** : le passage d'un car en provenance de Vescemont – La Planche, à destination des divers établissements scolaires de Belfort : ce véhicule disposait de **26 places**.
- à **7h26** : le passage d'un car en provenance de Lepuix-Gy à destination des divers établissements scolaires de Belfort : ce service disposait d'**une dizaine de places** ;

Jusque là, aucun élève n'était présent à l'arrêt « Route d'Evette ».

Entre l'heure de passage du dernier véhicule scolaire à **7h26** et l'heure de passage de la ligne 37 à **7h30**, **11 élèves** sont arrivés à l'arrêt : le véhicule était déjà au maximum de sa charge.

Interrogés, les élèves ont dit qu'il était arrivé une ou deux fois de ne pas pouvoir prendre ce service faute de place, et que, dans ce cas, ils retournaient chez eux pour se faire véhiculer par les parents. Lorsque les agents du Syndicat Mixte leur ont demandé pourquoi ils n'empruntaient pas les services scolaires, ils ont répondu qu'ils ignoraient leur existence.

.../...

- à 7h33 : passage du service scolaire en provenance de Lepuix-Gy à destination du Lycée Courbet : **ce véhicule était complet.**

En définitive, on constate que les élèves n'utilisent pas les moyens spécifiques mis à leur disposition. Je vous précise que les doublages scolaires les amènent aux portes de leurs établissements et chaque famille est informée de l'existence de ces services et des horaires de passages par courrier fin août. Les pointages réalisés montrent que la capacité offerte est largement suffisante ; il suffit simplement aux familles d'inciter leurs enfants à prendre en priorité les transports scolaires dédiés. La ligne venant en complément permet un peu plus de souplesse mais ne peut en aucun cas se substituer à ceux-ci.

Pour les retours, chaque commune dispose de deux retours scolaires : pour les sorties de 17h00 et de 18h00. En dehors de ces deux horaires, les élèves résidant dans une commune desservie par le réseau régulier, peuvent bien entendu utiliser celui-ci en fonction des places disponibles. Dans le cas contraire, ils doivent attendre le service scolaire de 17 heures.

Il semble qu'un certain nombre d'élèves finissent plus tôt les cours et viennent saturer le service régulier. Nous sommes en train de consulter tous les établissements scolaires afin de comprendre les changements opérés. D'ici là, je vous informe que nous mettons en place de manière provisoire et ponctuelle, un renforcement de la ligne 37 les lundis, mardis, jeudis et vendredis scolaires. Ce service est prévu jusqu'à fin juin en fonction des besoins.

L'offre de transport que nous proposons prend en compte tous les paramètres et les motifs de déplacements afin de répondre le plus largement possible aux besoins de mobilité. Au total, le nombre de places offertes est supérieur au nombre d'élèves, mais, compte-tenu de la multiplicité des choix d'établissements scolaires et des variations d'emploi du temps, il est difficile de répondre ponctuellement aux besoins de chacun.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

P.O
Le Directeur,
Marc ROVIGO

